



PAROISSE DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

Aux Contribuables de la susdite paroisse

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, RÉJEAN MARSOLAIS, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la susdite paroisse, que lors de sa séance ordinaire du HUITIÈME jour du mois de FÉVRIER 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NO 565-2016

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 550-2015-RM-04 AYANT TRAIT À LA CIRCULATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES SUR NOTRE TERRITOIRE.

**CE RÈGLEMENT MODIFIE LE MAXIMUM D'ANIMAUX
DE LA MÊME ESPÈCE AUTORISÉ À LA MÊME ADRESSE.**

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 11^e jour de FÉVRIER DEUX MILLE SEIZE.

Signé

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 13h et 16h de l'après-midi, le onzième jour de février DEUX MILLE SEIZE.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce ONZIÈME jour de FÉVRIER DEUX MILLE SEIZE.

Signé

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM